

PROTCOLE D'ORGANISAION DES COMPETITIONS DE SKI-ALPINISME SAISON 2020-2021

Version 1.2 – mise à jour 5 janvier 2021.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID19, la FFME édicte un protocole exceptionnel d'organisation des courses de ski-alpinisme.
Les mesures sanitaires nationales, départementales et locales s'imposent à ce présent protocole.

1. Public

- Toutes les courses se déroulent à huis clos : présence du public interdite.
L'organisateur doit prendre toutes mesures appropriées pour éviter les regroupements de personnes, plus particulièrement aux abords des aires de départ et d'arrivée.

2. Compétiteurs

- **Le port du masque est obligatoire en permanence**, sauf :
 - o Dans l'aire de départ, 1 minute avant le départ et pour la durée de la course tout au long du parcours et au sein de l'aire de jeu.
 - o Lors de l'échauffement, qui doit dans ce cas être réalisé individuellement et à l'écart de tout regroupement de personnes.
- Après la ligne d'arrivée, le masque doit être remis sur le visage avant la sortie de la zone de contrôle (Prévoir un second masque en cas de perte ou de dégradation du premier masque).

3. Accompagnants (entraîneurs et parents de mineurs)

Tolérés le long du parcours, en évitant les regroupements de plus de 6 personnes.

Port du masque obligatoire en permanence.

4. Staff organisation

Port du masque obligatoire en permanence, excepté lors des efforts physiques réalisés pour rejoindre ou préparer les postes de contrôles (en ski de randonnée). Respect des règles de distanciation physique.

5. Briefing de course

Briefing en ligne uniquement. Regroupement en salle interdit. Le site web de la course et réseaux sociaux seront utilisés.

6. Organisation - Format de course

Hormis pour les athlètes de haut niveaux inscrits sur les listes ministérielles, conformément aux directives nationales, les rassemblements de plus 6 personnes sont interdits.

- Les courses en contre-la-montre individuel sont donc le format imposé en dehors des épreuves sélectives Haut Niveau (sélectif équipes de France, championnats de France).
Suggestion : Départ toutes les 30 secondes.
- Eviter les zones de manipe ou les zones pouvant générer des ralentissements (corde fixe, parties techniques...) en particulier en première moitié de parcours.
- L'organisation de vagues de départ se fait à la demande du délégué fédéral.
- Les règles du jeu et des règles d'organisation ont été exceptionnellement adaptées.

7. Organisation – Inscription, gestion des dossards

Inscriptions en ligne obligatoires. Aucune inscription sur place le jour de la compétition.

Remise des dossards en self-service :

- plusieurs listes de départ par ordre alphabétique sont affichées,
- distribution si possible en extérieur et si la distribution s'effectue dans une salle, veiller à bien respecter les mesures de distanciation physiques
- Organiser plusieurs files d'attente pour la distribution (par exemple dossards 1 à 49, 50 à 99, 100 à 149 etc ...)
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique. .
-

8. Repas de fin de course - Ravitaillement

Il n'est pas possible d'organiser des repas collectifs dans la situation sanitaire actuelle.

Ravitaillement : Pas de self service, gobelet ou verre à usage unique .

9. Podium

Le podium doit être organisé en extérieur autant que possible.,

- Les récipiendaires portent le masque ;
- Chacun reste sur sa marche (pas de regroupement autour du vainqueur) ;
- Pas d'accolades ou d'embrassades entre les athlètes ;

- Les remettants portent le masque ;
- Les médailles sont distribuées de la main à la main, elles ne sont pas passées autour du cou des athlètes par les remettants ;
- Pas d'accolades ou d'embrassades entre les remettants et les athlètes ;